

Demande de contrôle des raccordements des installations privées d'assainissement au réseau d'assainissement collectif

## Contrôle **OBLIGATOIRE\*** et **GRATUIT**

**Ce document est à renvoyer dès l'achèvement de vos travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif et dans un délai maximum de 2 ans \*\* - 2021**

### **A RENSEIGNER PAR LE DEMANDEUR – TOUS LES CHAMPS SONT OBLIGATOIRES**

Numéro de la demande d'urbanisme :

**OU** Extension du réseau assainissement dans la rue (année) :

**Demandeur** :

Madame     Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse mail :

Adresse (N°/additif/voie) :

N° appart./étg/bâtiment :

Code postal :                      Commune :

**Lieu du contrôle** :  Maison,  Immeuble,  Commerce,  Bâtiment industriel,    Activité :

Présence d'un WC broyeur :  oui     non

Raison sociale (obligatoire pour professionnel) :

SIRET (obligatoire pour professionnel) :

NAF (obligatoire pour professionnel)

Adresse (N°/additif/voie) :

N° appart./étg/bâtiment :

Code Postal :                      Commune :

N° cadastral :

Propriétaire :  Madame     Monsieur

Nom Propriétaire :

Prénom Propriétaire :

Personne à contacter pour RDV :

Téléphone pour RDV :

**Le DEMANDEUR déclare avoir raccordé son habitation aux réseaux d'assainissement collectifs le (JJ/MM/AAAA) :                      et reconnaît avoir pris connaissance et accepter les conditions d'exécution de la prestation de contrôle figurant au verso du présent document.**

**Date** (obligatoire)

**Signature manuscrite**

\* Cf. Articles L1331-1 et suivants du Code de la Santé Publique

\*\* Au delà, le contrôle sera payant

**A ENVOYER AU POLE DE PROXIMITE (Cf. plan ci-joint)**

Pôle de référence (obligatoire) :

Interlocuteur pôle : Nom :

Adresse :

Tél :

E-mail :

**A RENSEIGNER PAR LE CONTRÔLEUR**

Date de la visite du contrôle (obligatoire) :

## **CONDITIONS D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION**

### **1. Définition de la prestation**

Le contrôle s'effectue de manière visuelle au moyen, le cas échéant, de test d'écoulement d'eau, d'utilisation de colorant et de fumée, afin de vérifier que les installations privatives de rejet des eaux de l'immeuble sont effectivement raccordées aux réseaux publics d'assainissement.

Ce contrôle ne préjuge pas de la bonne réalisation de ces installations privatives conformément aux règles de l'art, à la réglementation et aux normes applicables, ni de leur état d'entretien et de fonctionnement.

Le contrôle donne lieu à la rédaction d'un rapport de visite, auquel sera joint un schéma des équipements et regards visités.

Les suites données à ce contrôle sont mentionnées dans le document remis le jour de l'intervention sur site.

En cas de bon raccordement, une attestation sera délivrée gratuitement au demandeur.

Si une contre-visite s'avère nécessaire, elle ne porte que sur la levée des anomalies détectées au cours de la visite initiale. Si des modifications ont été apportées à d'autres éléments ou que des points n'avaient pas été signalés, le propriétaire devra compléter un nouveau formulaire pour demander une visite complète.

### **2. Engagement du demandeur**

Le demandeur, ou son représentant dûment habilité, s'engage à être présent le jour du contrôle, à signaler aux contrôleurs les différents équipements et regards de réseaux d'assainissement de l'immeuble (pompes, puisard, fosses septiques...), y compris ceux existant dans les locaux annexes (greniers, caves, garages, dépendances...) et à rendre ces équipements et regards parfaitement accessibles de manière à ce qu'ils puissent être contrôlés.

Le rapport de visite ne pourra porter que sur les équipements et regards de réseaux d'assainissement signalés et rendus accessibles, au vu des renseignements fournis par le demandeur et sous sa responsabilité.

### **3. Durée de validité d'un contrôle**

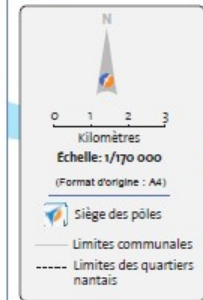
Les attestations de raccordement sont établies à la date du contrôle. Si le propriétaire vendeur est en possession d'une attestation à son nom, il peut certifier auprès du futur acquéreur que tous les points d'eau existants figurent sur le constat initial, n'avoir effectué aucun travaux depuis la date du contrôle et que ce document est le dernier transmis par la collectivité.

### **4. RGPD**

Dans le cadre des contrôles de raccordements des installations privatives d'assainissement au réseau d'assainissement collectif, Nantes Métropole va collecter et enregistrer des informations à caractère personnel, qui seront réservées au suivi et à l'exécution de ces contrôles ou à des organismes habilités (Agence de l'Eau, Bureau d'études), et en aucun cas pour prospection commerciale. Ces données seront conservées jusqu'à la vente du bien et l'établissement d'un constat de bon raccordement au nom du nouveau propriétaire. Conformément à la loi informatique et libertés et au Règlement européen sur la protection des données, vous pouvez avoir accès aux données vous concernant et demander à les rectifier ou les supprimer en contactant la direction du cycle de l'eau (2, cours du champ de Mars, 44923 Nantes Cedex 9) ou le délégué à la protection des données de la collectivité (dpd@nantesmetropole.fr). Toute personne a le droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles et d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

# Nantes Métropole

## Les sept pôles de proximité



**Pôle Nantes-Ouest**  
 Maison des services publics  
 Place de la Liberté  
 44100 Nantes  
 Tél : 02 28 03 47 00  
 Fax : 02 28 03 47 49  
 pole.nantesouest@nantesmetropole.fr

**Pôle Nantes-Loire**  
 14 Mail Pablo Picasso  
 44000 Nantes  
 Tél : 02 51 86 54 00  
 Fax : 02 51 86 54 49  
 pole.nantesloire@nantesmetropole.fr

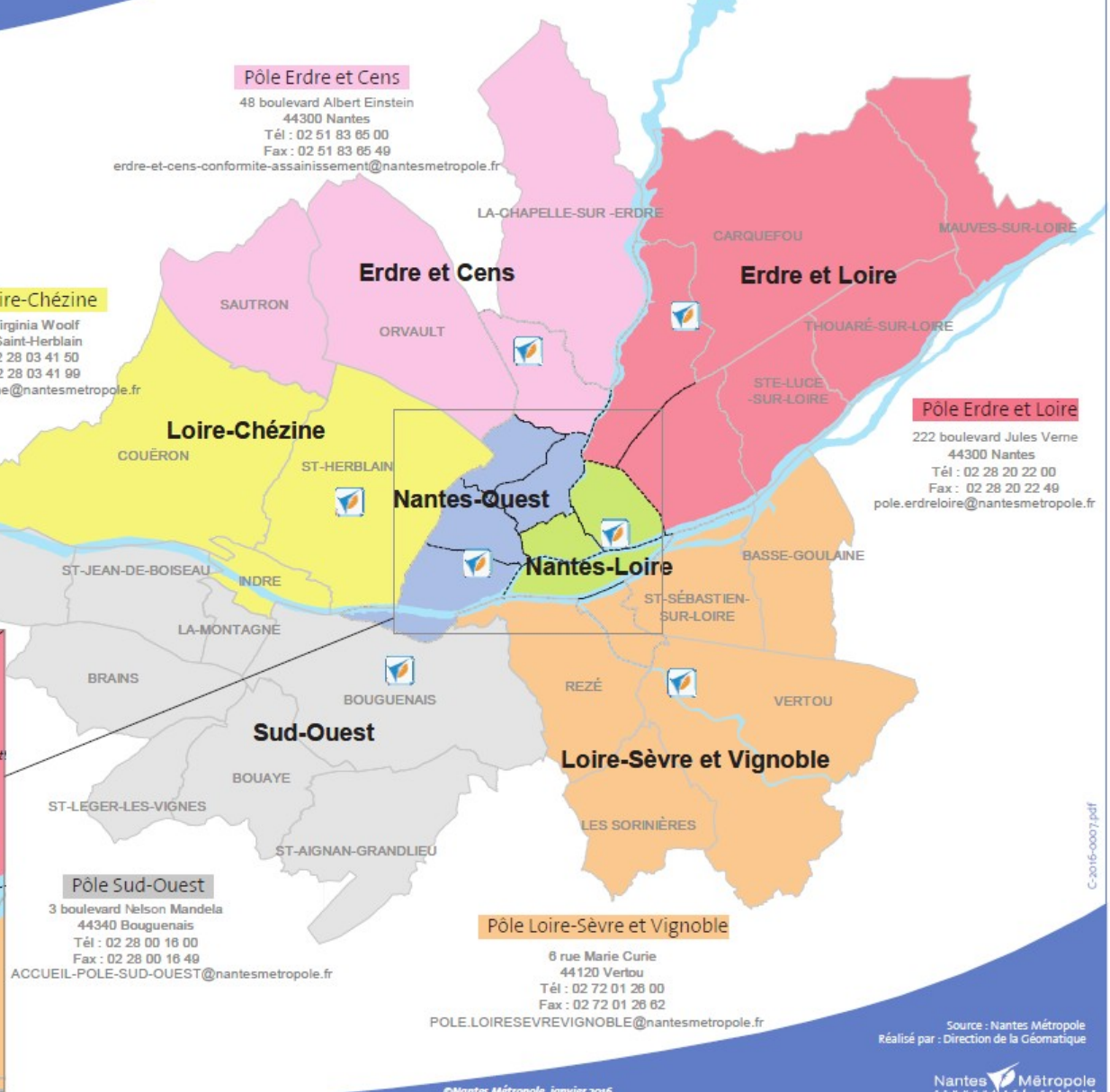
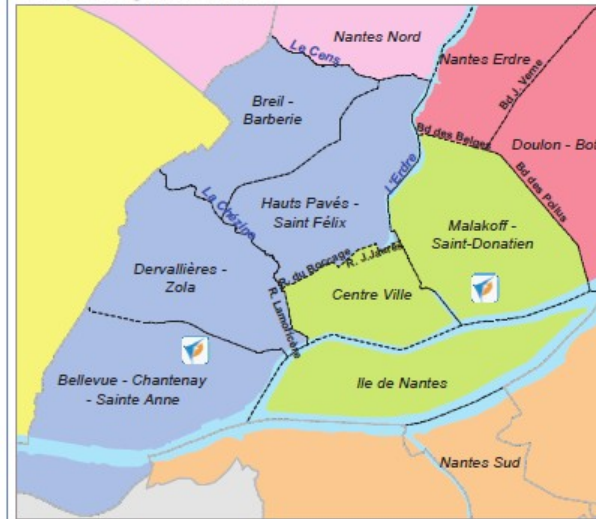
**Pôle Loire-Chézine**  
 6 rue Virginia Woolf  
 44802 Saint-Herblain  
 Tél : 02 28 03 41 50  
 Fax : 02 28 03 41 99  
 pole-loire-chezine@nantesmetropole.fr

**Pôle Erdre et Cens**  
 48 boulevard Albert Einstein  
 44300 Nantes  
 Tél : 02 51 83 65 00  
 Fax : 02 51 83 65 49  
 erdre-et-cens-conformite-assainissement@nantesmetropole.fr

**Pôle Erdre et Loire**  
 222 boulevard Jules Verne  
 44300 Nantes  
 Tél : 02 28 20 22 00  
 Fax : 02 28 20 22 49  
 pole.erdreloire@nantesmetropole.fr

**Pôle Sud-Ouest**  
 3 boulevard Nelson Mandela  
 44340 Bouguenais  
 Tél : 02 28 00 18 00  
 Fax : 02 28 00 18 49  
 ACCUEIL-POLE-SUD-OUEST@nantesmetropole.fr

**Pôle Loire-Sèvre et Vignoble**  
 8 rue Marie Curie  
 44120 Vertou  
 Tél : 02 72 01 26 00  
 Fax : 02 72 01 26 62  
 POLE.LOIRESEVREVIGNOBLE@nantesmetropole.fr



C-2016-0007.pdf

Source : Nantes Métropole  
 Réalisé par : Direction de la Géomatique

©Nantes Métropole, janvier 2016

Nantes Métropole